

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 28 octobre 2010.

Section du dépôt légal



INVITATION

Dans le cadre du *Salon Prendre sa place!*

**L'Office des personnes handicapées du Québec,
en collaboration avec Kéroul,**

a le plaisir de vous inviter au lancement officiel de la
Semaine québécoise des personnes handicapées

**Le mardi 1^{er} juin à 11 h
Grande-Place du Complexe Desjardins
(niveau métro)
150, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal**

À cette occasion, M. Martin Trépanier et M^{me} Céline Giroux, respectivement président du conseil d'administration et directrice générale de l'Office, prendront la parole, ainsi que M. St-Jean Bolduc, président du conseil d'administration du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, organisateur du Salon.

Un spectacle de M. Martin Deschamps, porte-parole de la Semaine, suivra le lancement. Les deux parrains d'honneur, MM. Mathieu Gratton et Gaston L'Heureux, nous feront l'honneur de leur présence.

M. André Leclerc, président-directeur général de Kéroul, profitera de l'événement pour faire connaître son projet de sensibilisation *Partageons la piste... et le plaisir!*, pour le partage harmonieux des pistes cyclables, et pour présenter l'édition 2010 de la carte touristique de *La Route Accessible* en format papier et en ligne.

Pour connaître toutes les activités organisées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, faites le www.ophq.gouv.qc.ca/sqph/.

L'OFFICE VOUS INFORME

Accessibilité des immeubles aux personnes handicapées : des avancées

significatives dans le milieu de l'éducation

Depuis 2008, une nouvelle mesure a été introduite dans les règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) destinées aux commissions scolaires. Il s'agit de la mesure 30 850 « Accessibilité des immeubles aux personnes handicapées », dont le but est de fournir aux commissions scolaires une aide financière pour la mise en œuvre de travaux correctifs visant à améliorer l'accessibilité de leurs bâtiments construits avant 1977. Cette aide financière s'ajoute ainsi aux sommes régulières versées par le MELS pour la mise aux normes et le maintien des bâtiments.

L'objectif de la mesure est qu'en dix ans, l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire, les centres de formation professionnelle, les centres d'éducation aux adultes ainsi que les centres administratifs soient accessibles aux personnes handicapées. Dans le cas des écoles primaires, l'objectif est de permettre qu'en milieu urbain, au moins une école pour quatre écoles contiguës soit accessible. De plus, toute école située à plus de dix kilomètres de la prochaine école accessible doit être adaptée pour accueillir des personnes handicapées.

Pour obtenir cette aide financière, chaque commission scolaire est appelée à élaborer préalablement un plan d'action visant à améliorer l'accessibilité de ses bâtiments sur un horizon de dix ans, de manière à pouvoir consulter son comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de même qu'informer le public, l'Office ainsi que le MELS, des suites qu'elle entend donner à ce sujet.

À ce jour, près d'une trentaine de plans d'action ont été portés à l'attention de l'Office. À cet égard, il importe de souligner la qualité du travail réalisé par les commissions scolaires dans le cadre de cet exercice de même que les efforts qui seront déployés dans les années à venir pour mettre en œuvre les actions identifiées.

Il est également utile de mentionner la contribution remarquable du MELS en ce qui a trait à la mise en place d'une telle mesure, laquelle aura certainement un impact significatif sur la participation sociale des personnes handicapées. Il faut dire que la démarche entreprise par le MELS s'inscrit à l'intérieur des attentes promulguées à l'article 69 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale voulant que soit exigé, par règlement, de rendre accessible les immeubles construits avant 1976. Par ailleurs, en introduisant cette mesure, le MELS contribue à la mise en œuvre de la politique *À part entière* et, par le fait même, vient réaliser l'un des nombreux engagements qu'il avait pris dans le Plan global de mise en œuvre de la politique.

Obligations des commissions scolaires et des écoles à l'égard de l'administration d'insuline par voie sous-cutanée



M^e Christian Roux

Le 7 mai dernier, M^e Christian Roux, conseiller juridique à l'Office des personnes handicapées du Québec, a présenté une conférence intitulée *L'administration d'insuline par voie sous-cutanée – une prise en charge incontournable pour l'école*. Cette conférence présentée au Fairmont Manoir Richelieu à La Malbaie, dans le cadre de la *Rencontre des professionnels en diabétologie pédiatrique*, était organisée par la *Fondation pour enfants diabétiques*.

M^e Roux y a fait le point sur le contexte juridique entourant l'administration d'insuline par voie sous-cutanée dans les écoles. Plus particulièrement, il a discuté des éléments de responsabilité et des obligations légales des intervenants. Notons que cette

présentation faisait aussi suite à quelques interventions de l'Office dans des dossiers où des écoles refusaient d'assister des enfants pour l'administration d'insuline par voie sous-cutanée.

Le conseiller juridique a également abordé la mission et l'implication de l'Office en matière scolaire. Il a notamment précisé que, selon l'Office, une approche conforme à tout le contexte sociojuridique applicable, c'est-à-dire à la jurisprudence, aux lois, à la réglementation et aux politiques en matière scolaire devrait considérer qu'il appartient au milieu scolaire de s'adapter aux nouvelles réalités, tant sociales que juridiques et, conséquemment, de se responsabiliser à l'égard du processus d'administration d'insuline par voie sous-cutanée aux enfants diabétiques pour lesquels cela est requis lors de la fréquentation scolaire.

En d'autres termes, suivant une formation adéquate, un représentant scolaire doit, sauf contrainte excessive, être prêt à assister l'enfant et, selon le cas, à lui administrer cette médication. Dans ce dernier cas, il doit être disposé à encadrer l'enfant de manière à favoriser son autonomie éventuelle à l'égard de l'administration de l'insuline.

Une telle approche s'inscrit également dans le projet de société que le Québec souhaite suivant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale où tous s'impliquent afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et leur accès aux services, au même titre que tous les citoyens.

Guide pour les personnes en perte d'autonomie

En plus d'être difficile à vivre au plan émotionnel, la perte d'autonomie entraîne aussi une kyrielle de tracas d'ordre matériel, que ce soit au regard de l'aménagement de sa maison, du transport ou au plan des indemnités.

Services Québec, en collaboration avec l'Office, a produit un guide rassemblant tous les renseignements sur les programmes offerts par les différents ministères et organismes publics.

Vous pouvez consulter les détails relatifs à chacun des programmes au <http://www.perte-autonomie.info.gouv.qc.ca/fr/index.asp> 

SAVIEZ-VOUS QUE...

L'IRD célèbre 160 ans d'histoire avec les personnes sourdes



Pour comm morer les 160 ans de l'histoire des personnes sourdes   Montr al, l'Institut Raymond-Dewar (IRD), centre de r adaptation sp cialis  en surdit  et en communication, lance un ouvrage relatant les  v nements qui ont marqu  son histoire. Projet enti rement financ  par la Fondation Surdit  et Communication de l'IRD, ce livre a  t  r dig  par deux historiens de renom, St phane D-Perreault et Sylvie Pelletier. *L'Institut Raymond-Dewar et ses institutions d'origine : 160 ans d'histoire avec les personnes sourdes*, paru aux  ditions Septentrion, est le fruit de cinq ann es de recherche intensive aupr s des diff rentes institutions religieuses et personnes qui ont contribu  au d veloppement de la culture sourde au Qu bec.

Pour souligner le lancement du livre, qui coïncide avec la clôture de l'année de célébration du 25^e anniversaire de l'IRD, une visite toute spéciale de l'Institut a été orchestrée en compagnie de Lise Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, de Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés, de Jane Cowell-Poitras, mairesse suppléante de Montréal et d'autres dignitaires. C'était pour les invités l'occasion de découvrir une partie méconnue du patrimoine de Montréal en parcourant les événements et les percées technologiques qui ont marqué l'histoire des personnes sourdes de la métropole, et du Québec.

« Nous profitons aujourd'hui de ce rassemblement pour nous souvenir de toutes ces personnes qui ont partagé une même passion et une même cause au cours des 160 dernières années. Merci à celles-ci qui ne sont plus et merci à vous qui tenez bien haut ce flambeau! » a affirmé M. Jean Talbot, président du conseil d'administration de l'IRD et usager en raison de sa déficience visuelle et auditive.

Au-delà des faits, l'histoire d'une communauté

C'est à partir de 1848 que les Clercs de Saint-Viateur et les Sœurs de la Providence se sont consacrés à l'éducation des personnes sourdes. L'Institution des Sourdes-Muettes de Montréal et l'Institut des Sourds de Montréal ont accueilli, pendant plus d'un siècle, les personnes sourdes francophones de tout le Québec et même d'ailleurs, comme pensionnaires. C'est donc à Montréal que les bases des services aux sourds et même le langage gestuel québécois se sont développés.

Dans les années 70, l'Institut des Sourds de Montréal change de vocation pour devenir un centre de réadaptation physique pour hommes et femmes, et en 1984, il devient l'Institut Raymond-Dewar afin de commémorer le leadership de cet homme qui s'est complètement dédié à la cause des personnes ayant une déficience auditive jusqu'à sa mort accidentelle à l'âge de 30 ans.

Au fil de son histoire, la communauté sourde québécoise a su se bâtir une identité et une culture distincte, et des liens très solides se sont tissés entre ses membres. Le 1^{er} mai dernier, plus de 750 personnes sourdes provenant de partout au Québec se sont rassemblées à Montréal pour le lancement du livre dans la communauté et ont partagé en langue des signes québécoise (LSQ) des souvenirs impérissables de l'époque des institutions jusqu'à aujourd'hui. D'ailleurs, on estime qu'au Québec environ 10 000 personnes utilisent la LSQ comme langue première.

Pour plus d'information : www.raymond-dewar.qc.ca 

DES NOUVELLES DE VOUS

Nous vous invitons à nous soumettre toute information que vous jugez utile de faire connaître (événement, publication, expérience, etc.). Vous devez fournir un bref résumé à faire paraître accompagné d'un lien Internet ou d'un fichier Word où l'on trouve tout sur le sujet. Pour chacun des numéros, la date de tombée est toujours le dernier jour ouvrable du mois précédent. La publication reste sujette à l'approbation du comité éditorial.

Faites parvenir votre information à express-o@ophq.gouv.qc.ca



Express-O est réalisé par l'Office des personnes handicapées du Québec.

Pour vous abonner gratuitement à *Express-O*, pour retirer votre courriel de notre liste de distribution ou pour modifier votre adresse de courriel, visitez www.ophq.gouv.qc.ca/joindre/f_abonnement.asp.

Envoyez-nous vos nouvelles et communiqués à express-o@ophq.gouv.qc.ca.

Photo de Madame Céline Giroux © Marc Gibert / Adecom.ca

Faites circuler ce bulletin autour de vous!



Québec 

© Gouvernement du Québec, 2006